

SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.10		
Objet :	Demande de subvention - contrat ambition Vaucluse 2023/2025 - financement des phases 2 & 3 des travaux de réfection de l'église Saint-Michel et de la Chapelle d'Ancézune		
Rapporteur	Béatrice REHOR		
N° Acte	7.5.1		

Le Conseil départemental de Vaucluse, par délibération n°2022-492 du 18 novembre 2022 lançait une nouvelle phase contractuelle 2023-2025 « Contrat Vaucluse Ambition », anciennement dénommé « Contrat départemental de solidarité territoriale - CDST ».

Cette démarche départementale retranscrit une volonté forte de soutien à l'investissement local des communes dans leurs missions d'aménagement du territoire.

Une enveloppe globale de 263 400 euros est ainsi susceptible d'être allouée à la commune, dont au moins 20% devront concerner la transition écologique et énergétique.

Soucieuse de poursuivre ses engagements en faveur des travaux de restauration de l'église Saint-Michel et de sa chapelle d'Ancézune, la commune souhaite solliciter le département, à travers ce dispositif, pour être soutenue dans cet investissement important.

Le montant des travaux des phases 2 et 3 avait respectivement été évalué en 2019 à 111 000 euros et 367 500 euros. L'inflation jouant à conduit à une réévaluation à la hausse de 11.93% des travaux de la phase 1.

Dès lors, il est nécessaire de revoir comme suit les montants des deux prochaines phases :

Phase 2 : Restructuration passage nord et assainissement	Montant estimé en 2019 : 111 000 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 130 000 euros HT
Phase 3 : Restauration des façades de la chapelle d'Ancézune et des arc boutants	Montant estimé en 2019 : 367 500 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 430 000 euros HT
TOTAL	478 500 euros HT 574200 euros HT	560 000 euros HT 672 000 euros TTC

Afin de financer la réalisation de ces deux phases de travaux, la commune de Caderousse entend solliciter plusieurs partenaires financiers :



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Coût total de l'investissement (montant HT)	560 000€	Pourcentage
		100%
Participations financières sollicitées		
Contrat ambition Vaucluse 2023 - 2025	210 720 €	37.62%
DRAC PACA	224 000€	40%
Autofinancement	125 280	22.38%

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De solliciter le département de Vaucluse au titre du Contrat Ambition Vaucluse 2023/2025 pour un soutien à hauteur de 210 720 euros, afin de financer les travaux des phases 2 et 3 de réfection de l'église Saint-Michel et de la chapelle d'Ancézune.
- D'approuver le plan de financement tel qu'il figure dans la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec la présente délibération.

**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour, le mois et l'an que dessus.

**Pour extrait conforme**  
**Caderousse le 28 mars 2025**  
**Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL**  
**Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA**